

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnaucourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet
D. Deregnaucourt donne pouvoir à A. Monnier
E. Chemin n'a pas donné pouvoir
A. Butruille n'a pas donné pouvoir
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

OBJET : Modalités concernant les colis et coquilles des aînés

Il est rappelé aux membres de la commission que lors de la séance du 7 avril 2022, avait été débattu la question de différencier le colis pour une personne seule et pour un couple.

Il est également abordé la question de la remise des coquilles lors de la distribution des colis.

Il a donc été décidé à l'unanimité, d'offrir un colis double pour un couple et un colis simple pour une personne seule.

Concernant les coquilles, il a été également décidé à l'unanimité d'offrir une coquille de 250 grammes à chaque aîné.

Il a été proposé de passer l'âge de l'obtention des colis à 70 ans pour l'année 2023 au lieu de 68 ans.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :